



Service de Soins de Suite et de Réadaptation

"AU SEIN DU SERVICE DE SSR POLYVALENT, NOUS VOUS AIDONS À RETROUVER VOTRE AUTONOMIE GRÂCE À UNE APPROCHE GLOBALE ET PLURIDISCIPLINAIRE"

Les objectifs des soins sont centrés sur :

- Le retour à l'autonomie antérieure en mobilisant les ressources de la personne
- L'organisation du devenir

Nos axes prioritaires :

- Le soulagement de la douleur
- Le confort et la qualité de vie du patient
- Le soutien psychologique

Votre suivi médical est assuré en lien avec votre médecin généraliste et les médecins spécialistes référents (chirurgien, oncologue...)

Notre équipe médico-soignante, administrative et paramédicale de réadaptation :

- **Les médecins :**

Dr Christelle BONIN : médecin généraliste gériatre coordonnateur, **Dr Elodie PAYRAUD** : médecin MPR (Médecine Physique et Réadaptation), DU Rééducation de la Main en 2021

- **La directrice des soins :**

Mme Christine LESELLIER

- **Le cadre de santé du service :**

Mme Hélène LEROUGE à votre disposition pour toutes questions relatives à l'organisation de votre séjour et de votre sortie

Les infirmiers, aides-soignants, et agents de services hospitaliers.

- **Les kinésithérapeutes :**

Prise en soins au rythme d'une séance par jour, selon l'indication médicale, de préférence en salle de rééducation pour réautonomisation

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

- **L'ergothérapeute :**

Maintenir, récupérer ou acquérir une autonomie dans les activités de la vie quotidienne, sur prescription médicale.

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

Tout le matériel qui vous est prêté devra être restitué à l'ergothérapeute.

- **La secrétaire (*située en face des ascenseurs*) :**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30

- **L'assistante sociale :**

Du lundi au vendredi de 9h à 17h

- **La psychologue :**

Du lundi au vendredi sauf le mardi

- **La diététicienne :**

Du lundi au vendredi sauf le mercredi

- **L'animateur en Activité Physique Adaptée (APA) :**

Pour une prise en soins les lundi et jeudi après-midi selon l'indication médicale.

L'APA utilise l'ensemble des pratiques corporelles pour améliorer la santé des personnes malades chroniques, en situation d'handicap ou vieillissante.

L'objectif est le maintien des capacités physiques de manière globale. Les séances d'une heure peuvent être collectives (habituellement 1 à 2 personnes).

Notre organisation :

Suivi médical : Visite des médecins

- 1 à 2 fois par semaine dans votre chambre ou plus selon les besoins médicaux
- Evaluation des progrès et passages réguliers en salle de kinésithérapie de façon informelle

Rencontre des familles : l'après-midi sur rendez-vous

Merci de vous rapprocher de la secrétaire.

Permission de sorties : à demander 48h à l'avance au médecin

Sortie uniquement en journée, aucune nuit à l'extérieur.

Réunion pluridisciplinaire : Tous les lundis de 14h30 à 16h30 en salle à manger.

VISITES DE VOS PROCHES : 12H - 21H

Merci de faire respecter ces horaires par votre entourage.

- Port du masque obligatoire
- Friction des mains avec du gel hydro alcoolique à l'entrée et la sortie de la chambre
- Pas de visites le matin, le matin est réservé aux soins
- Pas de visites dans les espaces de rééducation

La salle d'attente à l'entrée de l'aile **FUSCHIA** est réservée aux patients de la neurologie.

Règles de vie :

Les portables ne sont pas autorisés dans les salles de soins et pendant les séances de rééducation. Un usage modéré est recommandé dans les chambres doubles

L'usage de la télévision en chambre double doit être respectueuse des habitudes de vie de chacun.

Prendre des photographies de l'établissement est strictement interdit.

Par mesure d'hygiène, il est rigoureusement interdit d'apporter des produits frais ou périssables dans l'établissement.



Votre séjour en pratique :

A votre arrivée dans le service :

- Vous êtes accueilli par le personnel du service et installé en chambre

Nous venons :

- vérifier avec vous différents documents (fiche de la personne de confiance, informations personnelles...)
 - récupérer la carte de votre groupe sanguin, votre traitement personnel et votre ordonnance de traitements de ville. Ils vous seront rendus à votre sortie. Il est possible de prendre votre traitement en autonomie
 - poser votre bracelet d'identification en le vérifiant avec vous
 - vous remettre ce livret avec un questionnaire de satisfaction et les documents nécessaires à votre prise en soins
-
- Le lendemain de votre admission, la secrétaire passe dans votre chambre pour vous faire signer les supports de facturation pour :
 - le choix de chambre : **simple avec supplément** (*un acompte peut vous être demandé à votre arrivée*), **double sans supplément**

Attention : la prise en charge de la chambre individuelle en SSR est différente de la prise en charge en chirurgie et est variable d'une mutuelle à l'autre !

Nous mettons à votre disposition un livret sur les directives anticipées et les représentants des usagers, n'hésitez pas à les demander au personnel soignant.
 - Pendant votre séjour, la pharmacie du Médipôle fournit l'ensemble de vos traitements, y compris le traitement personnel.
Les médicaments personnels en votre possession doivent être remis à l'infirmière. Cela permet d'éviter toute rupture de votre traitement et tout risque d'interaction. Ils vous seront rendus à votre sortie.
 - Merci de compléter le document "personne de confiance" et de le remettre à l'infirmière. (y compris pour les patients issus des services de chirurgie du Médipôle)

Tenue vestimentaire :

- Habillage :
 - tenue de ville habituelle, plutôt ample
 - les pyjamas et chemises de nuit sont à privilégier comme tenue de nuit
 - le linge de toilettes (gants - serviettes) n'est pas fourni. Pensez à le renouveler régulièrement
- Chaussures : éviter les "mules" et privilégier les chaussures fermées pour limiter le risque de chute

Nos espaces :

L'espace salle à manger (situé dans l'aile **ANIS) :**

- Accessible à tous les patients, sauf réunion en cours.
- Si vous êtes en chambre double, avec plus de 2 visiteurs en même temps, merci de les accueillir en salle à manger.

La restauration :

- Petit déjeuner à partir de 7h45 en chambre
- Possibilité de déjeuner à 12h ou 12h30 en salle à manger, sauf les WE et jours fériés (*hors contexte crise sanitaire*)
- Dîner : 18h30 en chambre

L'espace de rééducation / réadaptation :

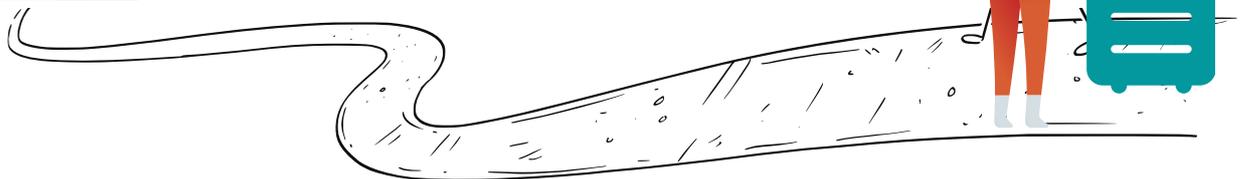
- Merci de respecter les horaires de rendez-vous de vos séances donnés par les différents intervenants.

Votre chambre :

- Afin de prévenir le risque de chutes, il est préconisé de ne garder en chambre que le strict nécessaire pour optimiser votre circulation et celle du personnel soignant
- Manipulation du matériel de manutention : merci de solliciter les équipes avant toute manipulation du matériel (fauteuil roulant, fauteuil de confort...)
- Ne garder aucun objet de valeur ou papiers importants, en cas d'impossibilité, merci de solliciter un professionnel de santé du service pour un dépôt dans le coffre de l'établissement
- Pour nous aider à optimiser la prévention des infections, merci d'utiliser régulièrement le gel hydro-alcoolique dès que vous sortez de votre chambre. Portez également un masque en présence d'une tiers personne ou dès que vous sortez de votre chambre
- Merci de ne pas nourrir les oiseaux sur le bord de la fenêtre
- Les plantes en pot sont interdites par mesure d'hygiène mais les fleurs coupées sont les bienvenues
- Merci de limiter vos effets personnels pour ne pas encombrer votre chambre.

Votre sortie :

- Vous serez informé de votre date de sortie prévisionnelle par distribution d'un flyer (environ une quinzaine de jours au préalable).
- Lorsque vous avez eu confirmation de la date de sortie par le médecin, prenez contact dès que possible avec les professionnels libéraux dont vous aurez besoin (kinésithérapeutes, infirmières...), votre prestataire de matériel médical si besoin. Le départ s'organise le matin à partir de 10h30.
- La prise en charge des transports est réglementée :
 - le transport par moyen personnel est à privilégier lors de votre sortie du SSR. En cas d'impossibilité ou d'indication médicale, un transport pourra être commandé et un bon de transport sera établi.
 - en cas de rendez-vous médical pris par vos soins, avant votre séjour (ophtalmologue, dentiste...) le transport ne sera pas pris en charge.
- La veille de votre départ :
 - le médecin vous remettra vos ordonnances. Elles sont établies pour 1 mois et reprennent l'ensemble de votre traitement.
 - il vous sera remis une lettre de liaison, celle-ci sera envoyée également à votre médecin généraliste
- Le jour de votre départ :
 - vous devez vous rendre au bureau des sorties situé au rez-de-chaussée pour finaliser votre sortie administrative
 - le personnel vous rendra vos examens, votre traitement personnel, ainsi que certains éléments de votre dossier (résultats d'examens, carte groupe sanguin...)



Un petit mot pour votre aidant :

Un aidant, c'est la personne de votre entourage qui vous vient en aide pour les activités de la vie quotidienne.

8,3 Millions
de personnes veillent
sur un proche malade,
handicapé ou
dépendant en France

60%
d'entre elles ignorent
qu'elles sont "aidants"

90%
ne se considèrent pas
comme tels



Un aidant peut :

Se préserver

Autorisez-vous à vous reposer, à trouver vous aussi de l'aide.

Vous devez vous sentir bien pour pouvoir aider une personne malade.

Se faire soutenir si besoin

Nos professionnels sont présents pour vous et peuvent vous écouter, vous soulager, vous rassurer...

Il est important d'exprimer son ressenti et pour ce faire, vous pouvez également bénéficier des soins de supports. Des temps dédiés aux aidants sont réservés, n'hésitez pas à en parler à l'équipe médicale.

Vous pouvez également vous rapprocher d'associations ou d'organismes, il existe beaucoup d'outils pour que vous puissiez vous reposer et assurer votre rôle.

Quelques pistes pour vous aider

- www.aidants.fr
- www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
- www.aidants.fr/fonds-documentaire/informations-sur-pathologies
- www.formation.aidants.fr
- www.ecoledesparents.org
- www.mediation-familiale.org
- www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1767
- La Ligue Contre le Cancer
- La Maison départementale des personnes handicapées de la Savoie - MDPH
- Centre communal d'action sociale - CCAS
- "Les solutions de répit", l'hypnose, un séjour en EHPAD, les résidences seniors...

Les droits en tant que patient



1. Choix de l'établissement
de santé



2. Qualité de l'accueil, des
traitements et des soins

3. Information accessible
et loyale



4. Consentement libre et
éclairé du patient



5. Un consentement spécifique
pour la recherche



6. Information dans le cadre
de la recherche biomédicale

7. La personne hospitalisée
peut quitter à tout moment
l'établissement

8. La personne hospitalisée
est traitée avec égard

9. Respect de la vie privé
et confidentialité



10. Droit d'être entendu



RESPECT

11. Accès au dossier
médical



les devoirs en tant que patient



Nous vous rappelons que vous avez des droits mais aussi des devoirs. Vous allez côtoyer d'autres patients et des professionnels de santé. Il est indispensable que ce séjour soit le plus agréable possible, pour cela vous devez avoir une attitude qui rendra la vie commune aussi agréable que possible : respect, politesse, convivialité, solidarité...

1. Le Respect

- Utilisez avec discrétion des appareils de radio, téléviseur, baladeur, portable...
- Évitez les conversations trop bruyantes
- Évitez les visites en groupe (pas plus de deux de personnes par chambre)
- Respectez les mesures d'hygiène et les consignes de sécurité

RESPECT



2. Le Savoir Vivre

- Ne laissez aucun objet apparent dans votre chambre ; l'établissement décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.
- Ne détériorez pas les locaux, ni le matériel mis à votre disposition
- Soyez ponctuel lorsque vous avez un rendez-vous pour une consultation et lors de votre admission
- Soyez courtois avec les autres patients, les visiteurs, les personnels

3. L'Hygiène

Les règles d'hygiène revêtent une importance particulière.

- Une hygiène corporelle satisfaisante pour vous et votre entourage est nécessaire (prendre une douche par jour, se laver les mains au savon en sortant des toilettes, utiliser le gel hydro alcoolique, veiller à une bonne hygiène bucco-dentaire...)



4. La Sécurité

Pour la sécurité de tous il est interdit :

- De fumer dans l'établissement (Décret n°2006-1386 du 15 Novembre)
- D'apporter ou se faire apporter de la nourriture, boissons, alcool...
- D'introduire des animaux dans l'établissement

Dans le contexte actuel, nous demandons aux patients et à leurs accompagnants de ne pas laisser vos sacs sans surveillance en dehors de la chambre, dans l'établissement.

Si vous constatez quelque chose d'anormal (sac ou carton abandonné, comportements suspects), veuillez prévenir l'équipe soignante ou les professionnels de l'accueil.

Nous sommes tous concernés pour assurer notre sécurité.

Réglementation de vos données

Informatique et libertés :

Le Médipôle de Savoie s'engage dans le respect des règles de protection des données personnelles conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016. Toutes les informations recueillies lors de votre séjour à la clinique sont enregistrées dans notre système informatique sécurisé pour assurer la constitution de votre dossier médical. A cet effet, lors de votre admission au sein du Médipôle de Savoie, vous serez invité à remplir le formulaire "Clause d'autorisation de collecte et de traitement de données à caractère personnel", afin que nous puissions procéder à votre prise en charge.

Ces données sont destinées aux professionnels de santé de la clinique qui interviennent pour assurer la qualité et la continuité de votre prise en charge médicale, ainsi qu'aux professionnels habilités à traiter les informations nécessaires à la facturation et au remboursement de vos soins au sein de la clinique par les organismes d'assurance maladie obligatoires et complémentaires.

Le recueil des informations à caractère personnel lors de votre admission est une formalité nécessaire pour être pris en charge afin de garantir la sécurité de votre séjour et des soins personnalisés de qualité, ainsi que le financement de vos prestations par les organismes d'assurance maladie et complémentaire. Une éventuelle opposition entraînerait ipso facto une impossibilité de vous accueillir et d'assurer votre prise en charge.

Ces informations à caractère personnel seront conservées avec vos données de santé au sein de votre dossier patient sécurisé, dans le respect de la réglementation en vigueur issue du Code de la Santé Publique, et notamment de l'article R1112-7 qui pose le principe d'une obligation de conservation des données de santé pendant au moins 20 à compter de votre dernier passage dans notre établissement.

Conformément aux dispositions du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données personnelles recueillies par la clinique pour votre séjour et procéder à toute rectification, effacement, limitation ou opposition de traitement, ou exercer votre droit à la portabilité de vos données, en contactant le DPO par mail dpo@medipole-de-savoie.fr, dans le cadre des limites et obligations assumées par l'établissement fixées par le Code de la Santé Publique.



SUPPLÉMENTS HONORAIRES ET HOTELIERS SUSCEPTIBLES DE RESTER A LA CHARGE DU PATIENT EN SSR

Patient : N° de dossier : Date d'entrée :/...../.....

Suppléments de l'Établissement pour demandes particulières à votre entrée

Je déclare avoir pris connaissance des suppléments appliqués par l'établissement

Je reconnais avoir demandé :

Une chambre individuelle (Selon les disponibilités le jour de l'entrée) / Jour : 50€

La télévision : 3 € / jour

Le téléphone : Forfait de mise à disposition : 5 € + facturation selon les communications passées

L'accès internet : 2 € / jour

Informations suppléments accompagnant :

Repas accompagnant : 10 €

Lit accompagnant : 10 €

Petit-déjeuner accompagnant : 4 €

Montant de l'acompte demandé : €

Je m'engage à effectuer le règlement pour tous les suppléments correspondants.

Nombre de cases cochées :

Date :/...../..... **Signature du patient :**

Merci de préciser la mention « lu et approuvé »

Ces suppléments peuvent être pris en charge totalement ou partiellement par votre mutuelle, selon votre contrat. Si aucune convention n'est établie entre l'établissement et votre mutuelle, vous devez faire l'avance des frais non pris en charge par l'assurance maladie.

Suppléments Hôteliers

L'établissement peut facturer des frais hôteliers sur :

- **La chambre individuelle :**

- Vérifier la prise en charge par votre mutuelle,
- En l'absence de prise en charge le jour de l'admission, la chambre individuelle vous sera facturée.

- **La télévision, Le téléphone, L'accès internet, Les repas et lits d'accompagnants, Le forfait journalier pour la Sécurité Sociale.**

A défaut de la prise en charge en tiers payant par votre mutuelle, ils sont à régler au moment de votre départ. Si celui-ci a lieu après 10h, ses suppléments vous seront facturés 1 journée de plus.

Si vous désirez bénéficier d'une chambre particulière, signalez-le, avant votre transfert dans le service de SSR. Compte-tenu de l'activité de l'établissement, il est possible que le rythme des sorties et des urgences ne nous permette pas de vous attribuer, immédiatement, la chambre particulière que vous auriez souhaitée. Dans ce cas, nous vous demandons de bien vouloir nous en excuser.

Les services sont à votre disposition pour toute information relative à ces aspects.

Nous vous remercions de votre compréhension et restons à votre disposition pour toutes informations.

La Direction

POUR NOUS CONTACTER :



**Ligne directe du
secrétariat SSR : 04 79 26 82 04**

Du lundi au vendredi de 8h30 à
12h30 et de 13h30 à 16h30

En dehors de ces horaires :

-le standard du Médipôle de Savoie :

04 79 26 80 80

-le personnel soignant du service

BON SÉJOUR !